



ACCÈS CANADA News techniques

Le Bulletin d'information technique de la Firme Accès Canada

9^{ème} parution

Le meilleur canal pour réussir son immigration

MISSIONS DE SÉLECTION

P. 224

Le calendrier 2013 pour les 6 premiers mois de l'année

Découvrez toute la planification des missions de sélection des six premiers mois de l'année 2013. Elle pourrait être évidemment modifiée en cours d'exécution.

Ce calendrier ne prévoit pas encore de missions pour les candidats de Ouagadougou (Burkina-Faso) au cours du premier semestre de l'année 2013. Généralement, le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) fait une seule mission à Ouaga en octobre de chaque année.



IMPORTANT !

P. 627

De nouvelles exigences documentaires pour le programme de sélection des travailleurs qualifiés au Québec

Le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) du Québec vient de prendre une nouvelle décision relative aux exigences documentaires du programme de sélection des travailleurs qualifiés en matière de procédure d'immigration. Ces modifications visent les dossiers soumis avant les nouvelles exigences ministérielles du 31 mars 2012. Nous vous recopions la nouvelle instruction ministérielle signée par la sous-ministre de l'immigration, madame Claire Deronzier :

ANALYSE PAR ÉCHANTILLONNAGE SUR CERTAINS DOSSIERS DANS LA PROCÉDURE D'IMMIGRATION AU QUÉBEC

P. 728

Certains dossiers choisis au hasard bénéficieront d'un traitement plus rapide

IMMIGRATION / CANADA

Le nouveau PTQF entrera en vigueur le 04 mai 2013 au lieu du début janvier

P. 8

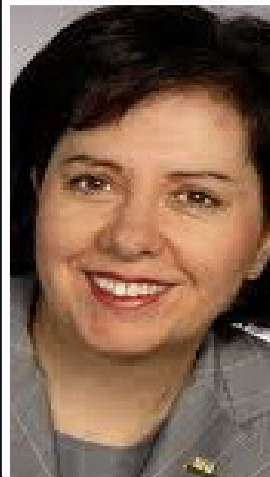
Suivi des Trousses Fédérales traitées par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)

P. 5

OUI, les délais ont augmenté et les demandes de résidence permanente (procédure fédérale obligatoire qui suit l'obtention des Certificats de sélection du Québec) avancent au ralenti. Par contre, le ministre Kenney est en train de remédier à la situation. Récemment, CIC émettait le message suivant :

IMMIGRATION ET INTÉGRATION AU QUÉBEC

P. 9210



La Protectrice du citoyen demande aux nouveaux arrivants qui auraient des problèmes avec les services gouvernementaux du Québec de ne pas hésiter à faire appel à elle.

MISSIONS DE SÉLECTION

Le calendrier 2013 pour les 6 premiers mois de l'année

Découvrez toute la planification des missions de sélection des six premiers mois de l'année 2013. Elle pourrait être évidemment modifiée en cours d'exécution.

Ce calendrier ne prévoit pas encore des missions pour les candidats de Ouagadougou (Burkina-Faso) au cours du premier semestre de l'année 2013. Généralement, le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) fait une seule mission à Ouaga en octobre de chaque année.

En Afrique Subsaharienne

Abidjan : (04) missions prévues

- Deux (02) missions simultanées sont prévues du 21 janvier au 15 février 2013.
- Deux (02) autres missions simultanées prévues du 10 juin au 05 juillet 2013.

Yaoundé :

- Deux (02) missions simultanées sont prévues du 04 au 29 mars 2013.

Dakar :

- Une (01) mission est prévue du 08 avril au 17 mai 2013

Île Maurice :

- Une (01) mission est prévue du 13 mai au 07 juin 2013.

Nairobi :

- Une (01) mission est prévue du 10 au 21 juin 2013.

Accra :

- Une (01) mission est prévue du 03 au 28 juin 2013.

Europe de l'Ouest

Paris : 06 missions de sélection (dont 02 simultanées) sont à retenir dans la ville de Paris au cours de ce semestre.



- Deux (02) missions simultanées sont prévues du 21 janvier au 29 mars 2013.
- Une (01) mission est prévue du 04 février au 1^{er} mars 2013
- Une (01) mission est prévue du 1^{er} avril au 28 juin 2013.
- Une (01) mission prévue du 08 avril au 10 mai 2013.
- Une (01) mission prévue du 13 mai au 28 juin 2013.

Bruxelles :

- Une (01) mission est prévue du 04 au 15 mars 2013.

Europe de l'Est

Bucarest : 05 missions de sélection sont prévues à Bucarest

- Deux (02) missions simultanées sont prévues du 21 janvier au 10 février 2013.
- Trois (03) missions simultanées sont prévues du 27 mai au 14 juin 2013.

Suite à la page 3 ►

Chisinau : Cinq (05) missions sont prévues dans les six premiers mois de l'année 2013.

- Deux (02) missions simultanées prévues du 13 février au 02 mars 2013.
- Trois (03) missions simultanées prévues du 17 juin au 05 juillet 2013.

Moscou : Deux (02) missions sont prévues dont une reste à être confirmée.

- Une (01) mission est prévue du 28 janvier au 15 février 2013.
- Une (01) autre mission reste à être confirmée et est programmée du 27 mai au 05 juillet 2013.

Kiev :

- Une (01) mission est prévue du 05 au 16 mars 2013.

Sofia :

- Une (01) mission est prévue du 19 mars au 06 avril 2013.

Amérique du Nord

Plusieurs missions d'entrevues sont prévues à New-York et Atlanta.

New-York : Trois (03) séries de missions sont à prévoir au cours des 06 premiers mois de l'année 2013 mais restent toujours à être confirmées.

- Trois (03) semaines de missions prévues de janvier à février 2013.
- Trois (03) semaines de missions prévues en avril 2013.
- Deux (02) semaines de missions en juin 2013.

Atlanta :

- Deux (02) semaines de missions prévues de février à mars 2013.

Asie

Asie : Deux (02) missions de sélection sont prévues au cours des 6 premiers mois de l'année 2013 pour les travailleurs (à distinguer des gens d'affaires qui ont leur propre mission).

- Une mission de sélection est prévue **entre février et mars 2013 et reste à être confirmée.**
- Une autre mission de sélection est prévue **entre mars et avril 2013 et reste à être confirmée.**

Maghreb

Rabat : Au total 10 missions simultanées d'entrevue sont prévues à Rabat dans les six premiers mois de l'année 2013.

- Deux (02) missions sont prévues du 21 janvier au 1^{er} mars 2013.
- Deux (02) missions sont prévues du 18 mars au 26 avril 2013.
- Deux (02) missions sont prévues du 29 avril au 07 juin 2013.
- Deux (02) missions sont prévues du 29 avril au 07 juin 2013.

Tunis : Vingt-et-une (21) missions simultanées sont programmées à Tunis au cours de l'année 2013.

- Trois (03) missions simultanées sont programmées du 28 janvier au 08 mars 2013.
- Quatre (04) missions simultanées sont programmées du 11 mars au 19 avril 2013.
- Trois (03) missions simultanées sont programmées du 22 avril au 31 mai 2013.
- Trois (03) missions simultanées sont programmées du 22 avril au 31 mai 2013.
- Quatre (04) missions simultanées sont prévues du 03 juin au 12 juillet 2013.

Suite à la page 4 ►

Moyen-Orient

Istanbul : Quatorze (14) missions sont prévues à Istanbul au cours des six premiers mois de l'année 2013.

- Trois (03) missions simultanées de sélection sont programmées du 21 janvier au 1^{er} mars 2013.
- Trois (03) missions simultanées sont programmées du 04 mars au 12 avril 2013.
- Quatre (04) missions simultanées sont programmées du 15 avril au 24 mai 2013.
- Quatre (04) missions simultanées sont

programmées du 27 mai au 05 juillet 2013.

Alexandrie (Egypte) : Quatre (04) missions sont prévues dans les six premiers mois de l'année 2013.

- Une (01) mission prévue du 21 janvier au 1^{er} mars 2013.
- Une (01) mission prévue du 04 mars au 12 avril 2013.
- Une (01) mission prévue du 15 avril au 24 mai 2013.
- Une (01) mission prévue du 27 mai au 05 juillet 2013.

PROCÉDURE D'IMMIGRATION

Les délais auxquels se sont rendus les bureaux d'accès Canada pour les missions d'entrevues

Découvrez ci-dessous les délais auxquels se sont rendus les différents bureaux d'Accès Canada dans le cadre des missions d'entrevues. Ces délais sont compilés à partir des statistiques internes de la firme et tiennent compte des dossiers complets qui n'ont pas été interrompus par une procédure supplémentaire (par exemple, un ajout de conjoint). Ainsi, les clients ayant soumis leur demande avant les dates indiquées ont reçu une convocation à l'entrevue de sélection en 2012.

AFRIQUE Subsaharienne.

Bénin : début du mois de mars 2011.

Burkina-Faso : mi-décembre 2010

Cameroun : début du mois de mars 2011.

Côte-d'Ivoire : mi-décembre 2010

République Démocratique du Congo

(RDC) : mi octobre 2010

Sénégal : mi-décembre 2010

Mali : fin décembre 2010

MAGHREB

Maroc : début du mois d'octobre 2010

Tunisie : mois de mars 2010

Suite à la page 5 ►

Suivi des Trousses Fédérales traitées par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)

OUI, les délais ont augmenté et les demandes de résidence permanente (procédure fédérale obligatoire qui suit l'obtention des Certificats de sélection du Québec) avancent au ralenti.

Par contre, le ministre Kenney est en train de remédier à la situation.

Récemment, CIC émettait le message suivant :

« Pour les travailleurs qualifiés du Québec (...), la priorité sera donnée aux demandes reçues à CIC avant le 1^{er} septembre 2011.

Date de réception de la demande	Date de révision de la demande*	À quelle date devrais-je recevoir la prochaine mise à jour de la part de CTD-O?
... avant le 1 ^{er} septembre 2011	Le ou avant le 28 février 2013	Le 28 février 2013
1 ^{er} septembre 2011 – 30 novembre 2011	Le ou avant le 31 mars 2013	Le 31 mars 2013
1 ^{er} décembre 2011 – 28 février 2012	Le ou avant le 31 mai 2013	Le 31 mai 2013
1 ^{er} mars 2012 – 31 mai 2012	Le ou avant le 31 août 2013	Le 31 août 2013
... après le 1 ^{er} juin 2012	Après le 31 août 2013	Après le 31 août 2013

***Date de Révision de la demande: Veuillez prendre note que Date de Révision signifie la date à laquelle votre demande sera traitée par un agent. Cela ne signifie pas que votre demande sera nécessairement finalisée à cette date.**

Résultats médicaux : Veuillez prendre note que nous demanderons une prolongation de la validité de ces résultats pour minimiser le nombre de demandeurs qui devront se soumettre à un nouvel examen médical.

Statut du dossier :

Un agent entrera en contact avec vous au moment opportun. Entre-temps, nous vous demandons de bien vouloir patienter et de ne pas envoyer de messages concernant l'état de votre demande à notre bureau.

(...)

La bonne nouvelle, c'est que le ministre veut éviter que les candidats aient à repasser les examens médicaux, mais cela dépendra des cas.

Nous savons que cette attente est longue et pénible, d'autant plus que les délais allaient bon train au début de l'année 2012, mais les délais ont été ralentis par les choix politiques du ministre. Dans la mesure où il est dans sa prérogative de faire des choix, sa décision ne peut être contestée. Les motifs de ralentissement sont les suivants :

1 - Décision de faire traiter toutes les demandes de trousses fédérales par Sydney (alors qu'en 2011, seuls les dossiers affectés par la fermeture du BVC Abidjan suite à la guerre en Côte d'Ivoire avaient été dirigés vers Sydney pour traitement subséquent à Ottawa);

2 - Décision de fermer le BVC Buffalo et de demander le transfert de l'ensemble des dossiers vers Ottawa (environ 10 000 demandes) ce qui a provoqué une paralysie du centre, étant donné le volume de dossiers transférés. Cette mesure relève des compressions budgétaires imposées par le gouvernement Harper.

Par contre, le ministre est conscient du problème et il a mis des moyens en place pour y remédier. Nous vous demandons donc d'être patient, car il est inutile de faire des rappels aux ambassades ou à Ottawa alors que les nouveaux délais ont été donnés (d'ailleurs CIC ne répond à aucun rappel pour des dossiers qui ne sont pas hors délais).


IMPORTANT !

De nouvelles exigences documentaires pour le programme de sélection des travailleurs qualifiés au Québec

Le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) du Québec vient de prendre une nouvelle décision relative aux exigences documentaires du programme de sélection des travailleurs qualifiés en matière de procédure d'immigration. Ces modifications visent les dossiers soumis avant les nouvelles exigences ministérielles du 31 mars 2012.

Nous vous recopions la nouvelle instruction ministérielle signée par la sous-ministre de l'immigration, madame Claire Deronzier :

Ministère
de l'Immigration
et des Communautés
culturelles

Québec 

La sous-ministre adjointe à l'immigration

NOTE

DATE : Le 7 décembre 2012

OBJET : **Intention de rejet pour documents manquants**

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles travaille depuis plus d'un an à la transformation de son processus de sélection des travailleurs qualifiés pour le rendre plus uniforme, rigoureux et efficace. Le choix des changements mis en place est guidé par des principes clairs, notamment l'élimination du dédoublement des tâches, l'authentification des documents au début du processus de sélection et la mise en analyse des dossiers complets seulement.

Une nouvelle phase de la transformation du processus de sélection des travailleurs qualifiés s'amorcera, conformément à ces principes, le 10 décembre 2012. Il s'agit de l'intention de rejet des demandes pour raison de documents manquants à l'étape de l'examen préliminaire. Cette approche, plus rigoureuse sur le plan de l'exigence de la preuve documentaire, s'appliquera immédiatement à l'ensemble des dossiers de travailleurs qualifiés, anciens et nouveaux, qui n'ont pas encore franchi l'étape de l'examen préliminaire, peu importe la date de leur réception.

Concrètement, à partir du 10 décembre 2012, les candidats dont les dossiers étudiés en examen préliminaire s'avèreront incomplets au regard des exigences du formulaire *Documents soumis à l'appui de la Demande de certificat de sélection*, recevront une lettre « d'intention de rejet pour documents manquants ». Cette lettre précisera les documents manquants ainsi que les formats reconnus par le Ministère que les candidats devront faire parvenir dans les 90 jours suivants. Il est essentiel de respecter les formats exigés pour ces documents : original, copie certifiée conforme ou photocopie. À défaut de recevoir les documents demandés dans le format exigé

Suite de l'instruction ministérielle à la page 7 ►

dans un délai de 90 jours, la lettre « d'intention de rejet pour documents manquants » constituera une décision de rejet de la demande du candidat, et ce, sans autre préavis, comme le prévoit la Loi sur l'immigration au Québec. Précisons aussi qu'il sera impossible au candidat de faire une demande de révision administrative de son dossier puisqu'il aura été « rejeté pour documents manquants » et non refusé.

Ainsi, un plus grand respect des exigences documentaires permettra d'accélérer le traitement des demandes de certificat de sélection, d'une part, parce que le Ministère concentrera ses ressources sur l'analyse des dossiers complets seulement et, d'autre part, parce que les candidats qui présentent des preuves documentaires bien établies auront plus de chance de voir leur demande être traitée plus rapidement d'où un gain important de productivité.

Afin de parfaire vos connaissances relatives aux exigences documentaires du programme de sélection des travailleurs qualifiés, nous vous invitons à consulter la mise à jour du document de référence intitulé *Documents soumis à l'appui de votre demande de certificat de sélection*, disponible à l'adresse : <http://www64.immigration-quebec.ca>

Nous tenons à vous informer régulièrement des changements apportés au processus de sélection des travailleurs qualifiés afin que vous soyez en mesure de bien renseigner votre clientèle. Il en va de notre intérêt à toutes et à tous.

La sous-ministre adjointe,



Claire Deronzier

Ainsi, les candidats qui recevront une lettre d'avis d'intention de rejet pour cause de documents manquants devront être particulièrement vigilants, car :

1- Aucun délai supplémentaire ne sera accordé;

2- La fermeture du dossier sera automatique une fois les 90 jours échus et il n'y aura aucune possibilité de révision.

Cette mesure a pour but d'accélérer le traitement des dossiers en inventaire.

ANALYSE PAR ÉCHANTILLONNAGE SUR CERTAINS DOSSIERS DANS LA PROCÉDURE D'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Certains dossiers choisis au hasard bénéficieront d'un traitement plus rapide

L'annonce a été faite par la sous-ministre adjointe à l'immigration, Claire Deronzier.

Dans une note signée de sa main et publié au début du mois de novembre 2012, il a été indiqué que le Ministère de l'Immigration et des

Communautés Culturelles (MICC) du Québec a démarré une analyse exploratoire par échantillonnage sur les dossiers reçus entre 2010 et 2012 et dont l'examen préliminaire n'est pas encore complété.

Suite à la page 8 ►

En effet, certains dossiers seront pris au hasard parmi d'importants volumes de demandes de certificat de sélection en attente depuis ces dernières années pour établir un échantillonnage de 745 dossiers dont le MICC a besoin pour des fins d'analyses statistiques.

Ces dossiers concernent tous les bassins d'immigration et feront de toute évidence des candidats qui verront leurs dossiers choisis non seulement au hasard mais également traités plus rapidement.

L'objectif visé à travers cette initiative est d'ob-

server les caractéristiques présentées par les candidatures des dossiers déposés plus récemment.

Selon la note d'information publiée par Claire Deronzier, ces dossiers feront l'objet d'une analyse complète et réglementaire incluant la délivrance des certificats de sélection.

Elle précise surtout que « **le traitement de ces dossiers ne constitue pas une référence des délais actuels de traitement des dossiers d'immigration. Certains (...) clients auront simplement eu la chance de faire partie de cette analyse exploratoire** ».

IMMIGRATION / CANADA

Le nouveau PTQF entre en vigueur le 04 mai 2013 au lieu du début janvier

Prévu pour démarrer au début du mois de janvier 2013, le nouveau Programme des Travailleurs Qualifiés du volet Fédéral (PTQF) entrera finalement en vigueur le 04 mai 2013. L'annonce a été faite au cours de la deuxième quinzaine du mois de décembre 2012 par monsieur Jason Kenney, Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme.

En effet, au titre de ce nouveau programme, le

ministère devrait recommencer à accepter des demandes.

Pour Jason Kenney, « *La priorité absolue du gouvernement demeure l'emploi, la croissance économique et la prospérité à long terme (...) les nouveaux critères du PTQF permettront de veiller à ce que le Canada sélectionne les immigrants qualifiés dont notre économie a besoin, et qui sont les plus susceptibles de réussir et de réaliser leur plein potentiel au Canada* ».

NOUVELLE TARIFICATION DES FRAIS GOUVERNEMENTAUX/QUÉBEC

Une légère hausse à partir du 1^{er} janvier 2013

Comme vous le savez déjà puisque la mesure est déjà entrée en vigueur, les frais gouvernementaux du Québec ont augmenté pour les personnes à charge seulement, puisque le mon-

tant des frais gouvernementaux/Québec (FGQ) d'un dossier travailleur qualifié est resté le même pour le requérant principal, soit 750\$, ayant déjà été haussé en mars 2012.

Ainsi, les frais gouvernementaux des personnes à charge qui accompagnent subiront une légère hausse de 156\$ à 160\$.

Cela implique que les clients dont les dossiers sont actuellement bloqués au Centre de

Traitement de Dossier (CTD) et qui sont en attente de documents ou d'informations complémentaires devront s'acquitter du reliquat provoqué par cette hausse en vue de se conformer à la nouvelle disposition réglementaire en vigueur depuis le 1er janvier 2013.

Les « oubliés de Buffalo »

Les « **oubliés de Buffalo** » se sont ces quelques 10 000 dossiers transférés du BVC Buffalo qui a fermé ses portes vers le Centre de traitement des demandes de CIC à Ottawa (lire à ce sujet, l'article précédent concernant le traitement des trousseaux fédéraux des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec).

Ces demandes transférées sont complètement sur la glace depuis plusieurs mois. Heureusement, il y a peu de clients d'Accès Canada pris dans ce blocage, puisque n'étaient traités à Buffalo que les dossiers des

résidents temporaires longue durée au Canada ou encore des résidents américains.

Cependant, le ministre a promis que les dossiers seraient traités d'ici la fin de l'été 2013 et que dans la mesure du possible, les examens médicaux n'auront pas besoin d'être repassés, car une prolongation sera accordée. Par contre, cela dépendra des cas, car les candidats qui sont rentrés dans des pays plus à risque sur le plan sanitaire auront à les refaire.

En principe, des améliorations sont à prévoir dès ce mois de février 2013.

IMMIGRATION ET INTÉGRATION AU QUÉBEC

La Protectrice du citoyen demande aux nouveaux arrivants qui auraient des problèmes avec les services gouvernementaux du Québec de ne pas hésiter à faire appel à elle

Les nouveaux arrivants disposent de moyens légaux nécessaires pour faciliter leurs procédures administratives au cours de leur installation au Québec.

En cas de problème ou de difficulté dans leurs rapports avec un ministère, un organisme ou encore un établissement de santé ou de services sociaux au cours de leur installation, les nouveaux immigrants ont la possibilité de recourir à l'aide de la Protectrice du citoyen.

Par exemple, les nouveaux arrivants qui rencontrent des problèmes pour accéder au régime public d'assurance maladie ou éprouvent des

Suite à la page 10 ►



Madame Raymonde Saint-Germain,
Protectrice du citoyen au Québec

difficultés lors de leurs démarches auprès de ministères et d'organismes du gouvernement du Québec, peuvent porter plainte auprès de la Protectrice du citoyen.

Elle est mandatée par l'Assemblée nationale pour remplir cette mission et demeure totalement neutre et indépendant vis à vis du gouvernement.

Elle a l'obligation d'intervenir sans frais ni formalité compliquée.

La Protectrice du citoyen traite les plaintes de toute personne, qu'elle ait ou non la nationalité canadienne.

Ses services sont offerts en français, ainsi qu'en anglais sur demande. ***Dans sa mission, elle prévient et corrige surtout les erreurs ou les injustices commises à l'égard de toute personne ou groupe de personne en relation avec un ministère, un organisme du gouvernement du Québec ou une instance du réseau de la santé et des services sociaux.***

La protectrice du citoyen peut également intervenir de sa propre initiative si elle a des motifs raisonnables de croire qu'un citoyen ou un groupe de citoyens a été lésé.

Madame Raymonde Saint-Germain est actuellement la Protectrice du citoyen au Québec.

